

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 8 juin 2020

Date de la

Convocation :

29 mai 2020

Date d’Affichage :

09 juin 2020

Objet : Délibération n° 2020-033

C.C.A.S : Composition du conseil d’administration.

**L’an deux mille vingt, le huit juin à vingt heures trente,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 14 – Nombre de pouvoirs : 0

Etaient présents : MM. ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Absent excusé : M. ARNAUD Cyril.

Mme MOYA Nadine a été élue secrétaire de séance.

VU les articles L123-6 et R 123.7 à R 123.10 du Code de l’Action Sociale et de la Famille relatifs aux Centres Communaux et Intercommunaux d’Actions Sociales (C.C.A.S.),

CONSIDERANT qu’au terme de ce décret, le maire est de droit, président du C.C.A.S.

CONSIDERANT que le conseil municipal doit fixer, dans les conditions et limites imposées par les articles susvisés, le nombre des administrateurs du C.C.A.S.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer à 12, hormis le Maire, le nombre des administrateurs du C.C.A.S. et en conséquence à 6 le nombre des conseillers municipaux appelés à être élus par le conseil municipal pour siéger au conseil d’administration du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- APPROUVE la proposition de M. le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE